

Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

Distr. générale
10 mai 2018
Français
Original : anglais

Deuxième session

Genève, 23 avril-4 mai 2018

Rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa deuxième session

I. Introduction

1. Conformément à ce qui a été décidé à la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, la deuxième session du Comité préparatoire s'est tenue à Genève du 23 avril au 4 mai 2018.
2. La deuxième session du Comité préparatoire a été ouverte le 23 avril par le Président de la deuxième session du Comité, Adam Bugajski (Pologne).
3. À la 1^{re} séance du Comité préparatoire, le 23 avril, la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, a fait une déclaration.
4. Également à la 1^{re} séance, le Coordonnateur en chef du Bureau du Directeur général chargé de la coordination de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Cornel Feruta, a fait une déclaration.
5. À la même séance, le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Lassina Zerbo, a fait une déclaration.
6. Les 112 États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ci-après ont participé aux travaux de la deuxième session du Comité préparatoire : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guyana, Honduras, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique



populaire lao, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

7. Le Comité préparatoire a tenu 19 séances ; des comptes rendus analytiques ont été établis pour la séance d'ouverture ([NPT/CONF.2020/PC.II/SR.1](#)), le débat général ([NPT/CONF.2020/PC.II/SR.1](#) à 6) et la séance de clôture ([NPT/CONF.2020/PC.II/SR.18](#) et 19), conformément à une décision du Comité. Les comptes rendus analytiques sont publiés séparément du présent rapport (voir annexe).

8. Le Chef du Service des armes de destruction massive du Bureau des affaires de désarmement, Ioan Tudor, a assuré les fonctions de Secrétaire du Comité. Le Coordonnateur en chef du Bureau du Directeur général chargé de la coordination de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Cornel Feruta, représentait l'Agence.

II. Questions de fond et de procédure

A. Organisation des travaux du Comité préparatoire

9. Le Comité préparatoire a poursuivi ses travaux sur la base de l'ordre du jour ci-après adopté à sa première session, en 2017 ([NPT/CONF.2020/PC.I/7](#)) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Débat général sur les questions liées à tous les aspects des travaux du Comité préparatoire.
5. Déclarations des organisations non gouvernementales.
6. Préparation de l'examen du fonctionnement du Traité conformément au paragraphe 3 de l'article VIII du Traité, en particulier examen des principes, objectifs et moyens de promouvoir l'application intégrale du Traité, ainsi que son caractère universel, y compris certaines questions de fond portant sur l'application du Traité et des décisions 1 et 2, ainsi que la résolution relative au Moyen-Orient adoptée en 1995 ; le Document final de la Conférence d'examen de 2000 ; et les conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi, adoptées à la Conférence d'examen de 2010.
7. Organisation des travaux du Comité préparatoire :
 - a) Élection du Bureau ;
 - b) Dates et lieux des sessions suivantes ;
 - c) Méthodes de travail :
 - i) Prise des décisions ;
 - ii) Participation ;
 - iii) Langues de travail ;
 - iv) Comptes rendus et documents.

8. Rapport sur les résultats de la session à la prochaine session du Comité préparatoire.
 9. Organisation de la Conférence d'examen de 2020 :
 - a) Dates et lieu ;
 - b) Projet de règlement intérieur ;
 - c) Élection du Président et des autres membres du Bureau ;
 - d) Nomination du Secrétaire général ;
 - e) Ordre du jour provisoire ;
 - f) Financement de la Conférence, y compris son Comité préparatoire ;
 - g) Documentation de base ;
 - h) Document(s) final(s).
 10. Adoption du rapport final et des recommandations du Comité préparatoire destinés à la Conférence.
 11. Questions diverses.
10. À sa 1^{re} séance, le 23 avril, le Comité préparatoire a pris note du calendrier indicatif ([NPT/CONF.2020/PC.II/INF/3/Rev.1](#)) et du calendrier indicatif résumé ([NPT/CONF.2020/PC.II/INF/4](#)).
11. Pendant les échanges tenus au sujet de l'organisation des travaux du Comité préparatoire (point 7 de l'ordre du jour), les décisions suivantes ont été prises :

a) Élection du Bureau

En ce qui concerne la présidence des différentes sessions du Comité préparatoire et celle de la Conférence d'examen de 2020, les délégations étaient convenues de proposer qu'un représentant du Groupe des États occidentaux préside la première session, un représentant du Groupe des États d'Europe orientale, la deuxième session, un représentant du Groupe des pays non-alignés et autres États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la troisième session, et un représentant du Groupe des pays non-alignés et autres États parties au Traité, la Conférence d'examen de 2020.

Conformément à l'accord mentionné dans le paragraphe ci-dessus, à sa 1^{re} séance, le 23 avril, le Comité préparatoire a élu l'Ambassadeur Muhammad Shahrul Ikram Yaakob (Malaisie) Président de sa troisième session ([NPT/CONF.2020/PC.II/DEC.1](#)).

b) Dates et lieux des sessions suivantes

À sa 1^{re} séance, le Comité préparatoire a décidé de tenir sa troisième session à New York du 29 avril au 10 mai 2019 ([NPT/CONF.2020/PC.II/DEC.2](#)).

c) Méthodes de travail

i) Prise des décisions

À sa 1^{re} séance, le Comité préparatoire a décidé de faire tout son possible pour adopter ses décisions par consensus. Dans le cas où un consensus ne pourrait être atteint, il pourrait alors prendre des décisions conformément au Règlement intérieur de la Conférence des Parties chargé d'examiner

le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui s'appliquerait *mutatis mutandis*.

ii) Participation

Conformément au Règlement intérieur et à la décision prise à sa première session, le Comité préparatoire a pris note des demandes présentées par les institutions spécialisées, les organisations intergouvernementales internationales et régionales et les organisations non gouvernementales pour participer à ses réunions en qualité d'observateur.

Les institutions spécialisées et organisations intergouvernementales internationales et régionales ci-après étaient représentées aux séances du Comité préparatoire en qualité d'observateur : l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes ; l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires ; l'Union européenne ; le Comité international de la Croix-Rouge ; la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; la Ligue des États arabes ; l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ; la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

En outre, les représentants de 66 organisations non gouvernementales (voir [NPT/CONF.2020/PC.II/INF/5/Rev.1](#)) ont assisté aux séances du Comité.

iii) Langues de travail

À sa 1^{re} séance, le Comité a décidé d'utiliser l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe comme langues de travail.

12. Le Comité préparatoire a réservé six séances au débat général sur les questions liées à tous les aspects des travaux du Comité (point 4 de l'ordre du jour), au cours desquelles 87 déclarations ont été prononcées. Il est fait état de ces déclarations dans les comptes rendus analytiques de ces séances ([NPT/CONF.2020/PC.II/SR.1](#) à 6). En outre, le Comité a invité les représentants de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et la Ligue des États arabes à faire des déclarations à l'issue du débat général. Le représentant du Comité international de la Croix-Rouge a également pris la parole devant le Comité préparatoire à la fin de sa 8^e séance.

13. À sa 5^e séance, le 25 avril, le Comité préparatoire a entendu 18 déclarations d'organisations non gouvernementales.

14. Le Comité préparatoire a consacré au total 11 séances au débat de fond au titre du point 6 de l'ordre du jour.

15. Le débat a été structuré selon un calendrier indicatif ([NPT/CONF.2020/PC.II/INF/3/Rev.1](#)), qui prévoyait que le même temps serait imparti à l'examen de trois questions d'ordre général et à celui de trois questions spécifiques.

16. Le Comité a examiné les trois groupes de questions d'ordre général ci-après, compte tenu de la répartition des points entre les grandes commissions de la Conférence d'examen de 2015 ([NPT/CONF.2015/1](#), annexe V) :

a) Mise en œuvre des dispositions du Traité relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, au désarmement et à la paix et à la sécurité internationales (art. I et II, et premier à troisième alinéas du préambule ; art. VI et huitième à douzième alinéas du préambule ; art. VII, plus particulièrement sous l'angle des grandes questions examinées par la Grande Commission I) ; garanties de sécurité (résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ; arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes) ;

b) Mise en œuvre des dispositions du Traité relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, aux garanties et aux zones exemptes d'armes nucléaires (art. III et quatrième et cinquième alinéas du préambule, en particulier dans leurs rapports avec l'article IV et les sixième et septième alinéas du préambule ; art. I et II et premier à troisième alinéas du préambule dans leurs rapports avec les articles III et IV ; art. VII) ;

c) Mise en œuvre des dispositions du Traité relatives au droit inaliénable qu'ont toutes les Parties au Traité de poursuivre la recherche, la production et l'emploi de l'énergie nucléaire, à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux articles I et II (art. III, par. 3, et IV et sixième et septième alinéas du préambule, en particulier dans leurs rapports avec l'article III, par. 1, 2 et 4 et les quatrième et cinquième alinéas du préambule ; art. V) ; autres dispositions du Traité.

17. Le Comité s'est également penché sur les trois questions spécifiques suivantes :

a) Désarmement nucléaire et garanties de sécurité ;

b) Questions régionales, y compris en ce qui concerne le Moyen-Orient et la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient ;

c) Utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et autres dispositions du Traité.

Le Comité a également examiné la question de l'amélioration de l'efficacité de la procédure d'examen renforcé du Traité.

B. Organisation de la Conférence d'examen de 2020

18. Pendant les échanges tenus au sujet de l'organisation de la Conférence d'examen de 2020 (point 9 de l'ordre du jour), les mesures suivantes ont été prises :

a) Dates et lieu

À sa 1^{re} séance, le 23 avril, le Comité préparatoire a décidé de tenir la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 à New York, du 27 avril au 22 mai 2020 ([NPT/CONF.2020/PC.II/DEC.3](#)).

f) Financement de la Conférence, y compris son Comité préparatoire

En réponse à une demande formulée par le Comité préparatoire à sa première session, le Secrétariat lui a fourni une estimation des coûts de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, y compris de son Comité préparatoire (voir [NPT/CONF.2020/PC.II/1](#)). Le calcul de ces coûts s'est appuyé sur l'estimation du nombre de documents à produire dans le cadre de la Conférence d'examen et de son Comité préparatoire.

C. Documentation

19. Pendant la session, le Comité préparatoire était saisi des documents suivants :

NPT/CONF.2020/PC.II/1	Prévisions de dépenses relatives à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020
NPT/CONF.2020/PC.II/2	Mise en œuvre du plan d'action convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 : rapport présenté par la Suisse
NPT/CONF.2020/PC.II/3	Suite donnée aux conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 : dernière synthèse des rapports présentés par l'Autriche
NPT/CONF.2020/PC.II/4	Rapport financier
NPT/CONF.2020/PC.II/5	Mise en œuvre du plan d'action convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 : rapport présenté par le Japon
NPT/CONF.2020/PC.II/6	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : rapport présenté par la Nouvelle-Zélande
NPT/CONF.2020/PC.II/7/Rev.1	Déclaration conjointe de la Fédération de Russie et de la République populaire de Chine sur le Plan d'action global commun
NPT/CONF.2020/PC.II/8	Mise en œuvre du plan d'action convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 : rapport présenté par l'Australie
NPT/CONF.2020/PC.II/9	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : provocations de la République populaire démocratique de Corée : Déclaration conjointe approuvée par les pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Monténégro, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie et Ukraine.
NPT/CONF.2020/PC.II/10	Mise en œuvre du plan d'action convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 : rapport présenté par le Canada

NPT/CONF.2020/PC.II/11	Mesures visant à promouvoir la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et la réalisation des objectifs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient : rapport présenté par le Canada
NPT/CONF.2020/PC.II/12	Réflexions du Président sur l'état du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2020/PC.II/WP.1	Coopération nucléaire avec les États qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par l'Égypte
NPT/CONF.2020/PC.II/WP.2	Le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité et de défense : document de travail présenté par l'Égypte
NPT/CONF.2020/PC.II/WP.3	Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire : document de travail présenté par l'Égypte
NPT/CONF.2020/PC.II/WP.4	Le renforcement de la sûreté nucléaire : document de travail présenté par la Suisse
NPT/CONF.2020/PC.II/WP.5	Examen des « questions de Vienne » : Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; respect et vérification ; contrôles à l'exportation ; coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ; sécurité nucléaire ; sûreté nucléaire [usage général] ; et mesures visant à dissuader les Parties de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Suède (« le Groupe des Dix de Vienne »)
NPT/CONF.2020/PC.II/WP.6	Vérification du désarmement nucléaire : document de travail présenté par l'Union européenne
NPT/CONF.2020/PC.II/WP.7	Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires : document de travail présenté par l'Union européenne
NPT/CONF.2020/PC.II/WP.8	Cadre pour la coopération nucléaire pacifique : document de travail présenté par la France
NPT/CONF.2020/PC.II/WP.9	Conséquences humanitaires des armes nucléaires : document de travail présenté par l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Autriche, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, l'Égypte, le Guyana, l'Indonésie, l'Irlande, le Liechtenstein, la Malaisie, Malte, le Mexique, le Mozambique, le Népal, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande, le Panama, le Pérou, les Philippines et la Thaïlande.
NPT/CONF.2020/PC.II/WP.10	Les armes nucléaires et la sécurité : la perspective humanitaire : document de travail présenté par l'Autriche
NPT/CONF.2020/PC.II/WP.11	Conclusions de la première session et recommandations à l'intention de la deuxième session du Comité préparatoire
NPT/CONF.2020/PC.II/WP.12	Procédures relatives aux exportations de matières nucléaires et de certaines catégories d'équipements et de matières en regard au paragraphe 2 de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par les pays

suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine en leur qualité de membres du Comité Zangger

- [NPT/CONF.2020/PC.II/WP.13](#) Article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : réaffirmer l'urgence de sa mise en œuvre : document de travail présenté par la Nouvelle-Zélande au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (Afrique du Sud, Brésil, Égypte, Irlande, Mexique et Nouvelle-Zélande)
- [NPT/CONF.2020/PC.II/WP.14](#) La sécurité nucléaire dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par l'Australie, le Canada et l'Espagne
- [NPT/CONF.2020/PC.II/WP.15](#) Éléments en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour l'élimination des armes nucléaires : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
- [NPT/CONF.2020/PC.II/WP.16](#) Questions régionales : Moyen-Orient : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
- [NPT/CONF.2020/PC.II/WP.17](#) Désarmement nucléaire : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
- [NPT/CONF.2020/PC.II/WP.18](#) Essais nucléaires : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
- [NPT/CONF.2020/PC.II/WP.19](#) Zones exemptes d'armes nucléaires : document de travail présenté par les membres du Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
- [NPT/CONF.2020/PC.II/WP.20](#) Le droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques : document de travail présenté par les membres du Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
- [NPT/CONF.2020/PC.II/WP.21](#) Garanties : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
- [NPT/CONF.2020/PC.II/WP.22](#) Garanties de sécurité contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
- [NPT/CONF.2020/PC.II/WP.23](#) Vérification : document de travail présenté par les membres du Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

- NPT/CONF.2020/PC.II/WP.24 Mesures visant à renforcer le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne et Turquie)
- NPT/CONF.2020/PC.II/WP.25 Le droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
- NPT/CONF.2020/PC.II/WP.26 Propositions de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement pour améliorer la transparence et renforcer le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne et Turquie)
- NPT/CONF.2020/PC.II/WP.27 Désarmement nucléaire : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
- NPT/CONF.2020/PC.II/WP.28 Garanties de sécurité contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
- NPT/CONF.2020/PC.II/WP.29 Normes relatives aux garanties nucléaires découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne et Turquie)
- NPT/CONF.2020/PC.II/WP.30 Créer les conditions propices au désarmement nucléaire : document de travail présenté par la États-Unis d'Amérique
- NPT/CONF.2020/PC.II/WP.31 Création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
- NPT/CONF.2020/PC.II/WP.32 Questions nucléaires : document de travail présenté par la Chine
- NPT/CONF.2020/PC.II/WP.33 Créer des conditions propices à la mise en place d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient : document de travail présenté par les États-Unis
- NPT/CONF.2020/PC.II/WP.34 Questions régionales spécifiques et mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient : document de travail présenté par le Groupe des États arabes
- NPT/CONF.2020/PC.II/WP.34/
Add.1 Questions régionales spécifiques et la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient : document de travail présenté par le Groupe des États arabes – additif
- NPT/CONF.2020/PC.II/WP.35 Désarmement nucléaire : document de travail présenté par le Groupe des États arabes

NPT/CONF.2020/PC.II/WP.36	République populaire démocratique de Corée : document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne et Turquie)
NPT/CONF.2020/PC.II/WP.37	Note verbale datée du 20 avril 2018, adressée au Président du Comité par le Gouvernement japonais à la Conférence du désarmement
NPT/CONF.2020/PC.II/WP.38	La place des femmes dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : les questions des conséquences sur les femmes et de leur habilitation : document de travail présenté par l'Irlande
NPT/CONF.2020/PC.II/WP.39	Commentaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour sur le projet de résumé factuel du Président (NPT/CONF.2020/PC.II/CRP.3) : document de travail présenté par la Nouvelle-Zélande au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour
NPT/CONF.2020/PC.II/WP.40	Observations concernant le résumé du Président (NPT/CONF.2020/PC.II/CRP.3) : document de travail présenté par le Brésil
NPT/CONF.2020/PC.II/WP.41	Résumé factuel du Président (document de travail)
NPT/CONF.2020/PC.II/INF/1	Informations destinées aux États parties, États observateurs et organisations intergouvernementales
NPT/CONF.2020/PC.II/INF/1/Add.1	Informations destinées aux États parties, États observateurs et organisations intergouvernementales : procédures d'accréditation et d'inscription – additif
NPT/CONF.2020/PC.II/INF/2/Rev.1	Informations relatives à la participation des organisations non gouvernementales
NPT/CONF.2020/PC.II/INF/2/Rev.1/Add.1	Informations relatives à la participation des organisations non gouvernementales : modalités pratiques concernant l'accréditation, l'inscription et la délivrance des cartes d'accès – additif
NPT/CONF.2020/PC.II/INF/3/Rev.1	Calendrier indicatif
NPT/CONF.2020/PC.II/INF/4	Calendrier indicatif (résumé)
NPT/CONF.2020/PC.II/INF/5/Rev.1	Liste des organisations non gouvernementales
NPT/CONF.2020/PC.II/INF/6	Liste des participants
NPT/CONF.2020/PC.II/INF/7	Liste des membres du Secrétariat
NPT/CONF.2020/PC.II/CRP.1	Projets de décision concernant l'organisation des travaux du Comité préparatoire et de la Conférence d'examen de 2020
NPT/CONF.2020/PC.II/CRP.3	Résumé factuel du Président (version préliminaire)
NPT/CONF.2020/PC.II/CRP.4	Projet de rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa deuxième session
NPT/CONF.2020/PC.II/MISC.1	Liste provisoire des participants

- [NPT/CONF.2020/PC.II/DEC.1](#) Décision concernant l'élection du Président de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020
- [NPT/CONF.2020/PC.II/DEC.2](#) Décision concernant les dates et le lieu de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020
- [NPT/CONF.2020/PC.II/DEC.3](#) Décision concernant les dates et le lieu de la Conférence d'examen de 2020

20. Une liste des participants à la deuxième session du Comité préparatoire, y compris les États parties, les États observateurs, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales et régionales, est consignée dans le document [NPT/CONF.2020/PC.I/INF/6](#).

Annexe

Comptes rendus analytiques de la deuxième session du Comité préparatoire

Les comptes rendus analytiques seront publiés séparément dans les documents [NPT/CONF.2020/PC.II/SR.1](#) à 6, 18 et 19.
